



INFORMACIONES ADMINISTRATIVAS
MEDDELELSER FRA ADMINISTRATIONEN
VERWALTUNGSMITTEILUNGEN
ΔΙΟΙΚΗΤΙΚΕΣ ΠΛΗΡΟΦΟΡΙΕΣ
ADMINISTRATIVE NOTICES
INFORMATIONS ADMINISTRATIVES
INFORMAZIONI AMMINISTRATIVE
MEDEDELINGEN VAN DE ADMINISTRATIE
INFORMAÇÕES ADMINISTRATIVAS
HALLINNOLLISIA TIEDOTUKSIA
ADMINISTRATIVA MEDDELANDEN



Spécial

INTERINSTITUTIONS
TOUS LES LIEUX D'AFFECTATION

Communiqué du Bureau central du Régime commun d'assurance-maladie

Le Président de la Cour de Justice des Communautés européennes vient de constater le commun accord des Institutions et Organes des Communautés européennes portant sur les modifications de la réglementation relative à la couverture des risques de maladie des fonctionnaires des Communautés européennes ainsi que le relèvement de certains plafonds.

Cette réglementation modifiée entre en vigueur le 1er septembre 1987. Le relèvement des plafonds concernés prend effet à la date du 1er janvier 1986. Les rappels seront effectués dès que possible.

La nouvelle réglementation et ses annexes seront publiées dans les semaines à venir.

La traduction dans les huit autres langues sera publiée ultérieurement.